

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 16 janvier 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 11

Présents : 11 Suffrages exprimés : 11

L'an deux mille vingt et le seize janvier à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHAUD Patrick, CHAILLET Stéphane, CONSTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, GROSBON Béatrice, NICOLAS Olivier et PAGNEUX Mallory.

BENOIT Jean-Pierre, BORROD Sophie, MOREL Marie-Thérèse, et VAYER Christophe sont excusés.

Date de convocation : 9 janvier 2020

Monsieur BERTHET Paul a été élu secrétaire de la séance.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Subvention régionale

Monsieur le Maire informe son Conseil de la réception d'un courrier de la Région Auvergne Rhône Alpes. Une subvention 10 000.00€ a été accordée à la commune de Chevroux concernant la réfection des abords et de la toiture de l'église. Le Conseil remercie la région.

Point visite école DDEN

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que la visite annuelle des délégués départementaux de l'éducation nationale à l'école de Chevroux a eu lieu le 12 décembre 2019. Ce rapport a pour but de définir les différents aspects de l'école de Chevroux en termes d'effectifs, de locaux, de sécurité... La partie concernant la commune (bâtiments) est très satisfaisant. Le rapport soulève un point concernant l'entretien des activités en plein air. Il s'agit là du city stade qui, puisqu'il est ouvert au public, est victime d'incivilité tel que le bris de bouteille en verre...

Délibération dépenses investissement

Monsieur le Maire propose à son Conseil d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des dépenses d'investissement autorisées sur le budget primitif 2019 avant l'adoption du Budget Principal qui devrait intervenir avant le 15 mai 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

| Compte / Opération | BP 2019 | 25% |
|---------------------------|-------------------|------------------|
| 21571/21 | 6 000.00 | 1 500.00 |
| 2183 / 21 | 8 000.00 | 2 000.00 |
| 21561 / 21 | 15 000.00 | 3 750.00 |
| 2151/21 opération 143 | 25 000.00 | 6 250.00 |
| 21316/21 opération 141 | 26 979.00 | 6 744.75 |
| 21318 / 21 | 92 881.52 | 23 220.38 |
| 21318/21 opération 142 | 190 000.00 | 47 500.00 |
| TOTAL | 363 860.52 | 90 965.13 |

Indemnité trésorier principal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Damien PERRET.

Dit que l'indemnité s'élèvera à 208.35€ net pour l'exercice 2020.

Différents devis

* Devis porte d'entrée du Foot

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que suite à du vandalisme la porte d'entrée du football est à changer. Le dossier est en cours chez notre assureur. Pour l'instant un premier devis a été reçu de l'entreprise Pauget pour un montant de 2 696.71€ HT soit 3 236.05€ TTC.

* Devis remplacement récepteur

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que trois nouveaux récepteurs son à changer à la garderie pour l'ouverture et la fermeture des stores pour un montant de 441.93€ HT soit 530.32€ TTC. Le conseil décide d'ajournée le sujet le temps de trouver une solution interne pour solutionner ce problème.

* Défibrillateur camion pompiers

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'il convient de changer le défibrillateur présent dans le camion de pompiers car celui présent actuellement n'est plus fonctionnel. Il présente donc à son Conseil un devis de l'entreprise Schiller pour un montant de 1 559.50€ HT soit 1 871.40 TTC.

* Devis Malatier

Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis n°D-2019-0040 de l'entreprise Malatier Stéphane pour la réflexion du joint extérieur des fenêtres suite à un dégât des eaux ainsi que la reprise et peinture de la tablette de fenêtre pour un montant de 128€ HT soit 153.60€ TTC. Il s'agit là d'entretenir les logements communaux.

Accord cantine

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'aucun écrit décrivant le fonctionnement du temps périscolaire à midi n'existe actuellement entre les professeurs des écoles, le personnel de la cantine et la commune afin de définir le rôle et les horaires de chacun. Lors d'une réunion, les différents protagonistes ont rédigé un règlement afin d'encadrer ce temps périscolaire. Après différents échanges, nous avons pris la décision de ne pas mettre en place un tel écrit qui sera trop contraignant pour tout le monde.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Point avancement

Un adjoint du Maire rappelle que l'enrobé à froid a été effectué sur Lusignat. Le tracteur est actuellement en réparation chez Bresse et Saône. L'échafaudage pour la réfection du toit de l'église est actuellement posé. Il faut prévoir un nettoyage du grenier de l'église.

Courrier AXA : porte du foot

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier d'AXA qui fait suite au sinistre qui a entraîné la fracture de la porte d'entrée. L'assurance prendra en charge la totalité de la facture. Reste à la commune seulement 200€ de franchise.

Dégradation Salle multifonctionnelle

Monsieur le Maire explique que suite à une manifestation, une baie vitrée a été abîmée et nécessite son emplacement. L'assurance une fois encore prend en charge le dossier et va rembourser la totalité des travaux avant de faire un recours au tiers contre la personne responsable ce jour-là. C'est pourquoi Monsieur le maire rappelle l'importance de demander une attestation de responsabilité civile aux locataires sur l'ensemble de la location (de la remise des clés jusqu'à l'état des lieux sortant).

Logement communal

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que le logement communal situé route de Manziat est libéré mais qu'avant toute nouvelle location il nécessite une remise en état.

Fourniture d'électricité

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que le tarif « communes » de l'électricité disparaîtra fin 2020. Enedis doit transmettre à l'ensemble des fournisseurs les coordonnées de la commune pour démarchage. La commune s'oppose à la transmission de ses données.

URBANISME

2 Permis de Construire ont reçu un avis favorable

PC00110219D0012 – MARTINS DE AMARO Manuel – D1494 – Baie vitrée
PC00110219D0013 – REY Christopher et Lorraine – A667 – Construction villa

3 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable

DP00110219D0025 – MBR IMMOBILIER – D1585/1588/1589 – Division parcellaire
DP00110220D0001 – STREIB Anaïs – A747 – Ravalement de façade
DO00110220D0002 – CHEVRIER Fabrice – A1092 – Abris à bois

1 Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) a reçu un avis favorable

AT00110219D0001 – LACH Sébastien – D830 – réparation instruments de musique

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du dernier conseil communautaire

Monsieur le Maire expose le compte rendu du dernier Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 16 décembre 2019.

Avancement PLUi / SCOT

Une prochaine réunion est prévue le 21 janvier à 20h30. La commune de Chevroux s'est opposée aux propositions faites dans le bilan la concernant. Le courrier est disponible en mairie. Des choses doivent donc être revues et modifier pour que le dossier puisse avancer.

Commission communication, fêtes et cérémonies

Chevrouti

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que le Chevrouti 2019 est prêt est qu'il sera distribué sur la fin du mois de Janvier.

Compte rendu Vœux de la Municipalité

Monsieur le Maire se félicite du taux de fréquentation lors de la cérémonie des vœux du maire le 5 janvier dernier. Tout s'est bien déroulé.

QUESTIONS DIVERS

Compteur Linky

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'une entreprise mandaté par ENEDIS est actuellement sur la commune de Chevroux afin de changer les compteurs électrique pour les remplacer par des compteurs Linky.

| NOM – PRENOM | SIGNATURE | NOM - PRENOM | SIGNATURE |
|--------------------|-----------|---------------------|-----------|
| BENOIT Jean-Pierre | Excusé | DEVEYLE Arnaud | |
| BERTHAUD Patrick | | FAURITE Séverine | |
| BERTHET Paul | | GROSBON Béatrice | |
| BORROD Sophie | Excusée | MOREL Marie Thérèse | Excusée |
| CHAILLET Stéphane | | NICOLAS Olivier | |
| CONSTANT Bruno | | PAGNEUX Mallory | |
| DESMARIS Christian | | SAVOT Dominique | |
| | | VAYER Christophe | Excusé |